

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 14 DECEMBRE 2018 A 19 HEURES

L'an deux mille dix-huit, le 14 décembre à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Étaient présents : Madame Laurance BUSSIERE, Maire,
Madame HUE Corinne, ,
Messieurs BUISSON Sébastien, DUBOS Philippe, LAMBERT Jean-Pierre, CARLO Jean-Luc, COLOMBEL Jean-Louis, NICERON Julien

Absents : Messieurs SAPIN Sébastien, MANCEL François, Madame LESAGE Virginie excusée

Pouvoirs :

Date de convocation : 04/12/2018

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Sébastien BUISSON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire sollicite l'avis des membres présents sur le contenu du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28/09/2018. Monsieur CARLO souhaite que les montants financiers soient précisés à chaque fois qu'il en est question comme par exemple les participations à l'indemnité du service civique. Madame le Maire confirme que cela sera dorénavant précisé.

Dans la mesure où aucune autre observation n'est formulée par les membres présents au cours de cette séance, le procès-verbal est déclaré approuvé par le Conseil Municipal. Les montants demandés par Monsieur CARLO seront précisés dans le présent procès-verbal.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE SERVICE CIVIQUE

Madame le Maire ajoute, au présent compte-rendu, la précision suivante :

- L'indemnité nette mensuelle à la charge de l'organisme d'accueil est de 107.58 €
- La commune et l'AMR Eure participeront donc chacune pour 53.79 €.

POINT SUR LA MARE

Madame le Maire informe le conseil que les travaux ont commencé semaine 42 mais ont été interrompus par l'expert mandaté par le tribunal. La reprise se fera le 7 janvier prochain. Parallèlement, il s'est tenu une réunion organisée en mairie par l'expert en présence des avocats des parties et des riverains de la mare pour faire le point.

CERTIFICAT D'URBANISME

Madame le Maire présente aux membres du conseil une demande d'instruction pour un certificat d'urbanisme qui consiste en la division d'une parcelle en 7 lots dont 6 à construire. Après étude du dossier et des avis des réseaux d'eau et d'électricité, il s'avère que le SIEGE mentionne une extension de réseau nécessaire à la desserte des nouveaux lots proposés. Cette participation

s'élèverait à 15600.00 € HT (18720.00 € TTC). De plus, des membres du conseil précisent qu'il serait bon de demander des recherches pour confirmer ou démentir l'existence de galeries souterraines sur cette parcelle.

Après en avoir délibérés, les membres du conseil, à l'unanimité :

- Refusent l'éventuelle participation financière de l'extension de réseau électrique telle que proposée ;
- Demande au pétitionnaire de diminuer le nombre de constructions et de le réduire à 4.
- Propose au pétitionnaire de confier son projet à un lotisseur pour l'aménagement de ces 4 parcelles.

POUR : 8

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Madame le Maire informe le conseil que les frais d'avocats pour les différentes affaires de la commune ont été plus important cette année et de ce fait ont engendré une augmentation des frais de fonctionnement.

RGPD

La communauté de communes propose, aux communes membres qui la sollicite, une mutualisation pour un contrat privé afin de prendre en charge le RGPD (règlement général sur la protection des données). La proposition est intéressante et les membres du conseil approuvent cette démarche mettant en exergue la protection des données.

Un avis favorable est émis à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Internet et l'informatique au service des administrés : Madame le Maire propose aux membres présents que soit organisé un point d'accueil en mairie pour les démarches administratives des administrés. Aux heures d'ouverture de la mairie, les habitants pourraient venir saisir leurs informations sur les formulaires en ligne avec l'aide, s'ils le souhaitent, du personnel.

Vitesse Rue Grande : un administré sollicite les membres du conseil pour la mise en place d'un plateau surélevé pour des raisons de sécurité Rue Grande direction La Haye Malherbe ; un contrôle de vitesse sera demandé au département pour en justifier la nécessité.

Voirie : une administrée se plaint du bruit que font les véhicules lorsqu'ils franchissent la traversée de route réalisée lors d'anciens travaux. Madame le Maire est intervenue auprès de la CdC qui lui a confirmé que le département prévoyait des travaux mais qu'ils ne seront réalisés que sous conditions budgétaires.

Assainissement : Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une réunion de la CdC a eu lieu fin novembre, sur le dossier de l'assainissement collectif, sollicite une enquête publique. Des précisions seront communiquées ultérieurement.

Chemin des Brunets : afin de rendre praticable, par les piétons, le Chemin des Brunets, il est envisageable d'aménager le passage avec, par exemple, des caillebotis. Madame le Maire se renseignera auprès de la CdC et demandera un devis.

Séance close à 20 h45.

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Laurance BUSSIÈRE

Sébastien BUISSON